

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 07-août-2024 Numéro de révision 2.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit 30% Acrylamide/Bis Solution, 37.5:1

Numéro (s) de catalogue 1610158, 1610159, 1610158EDU, 1610159EDU, 9702125

Nanoformes non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient Acrylamide, Methylene diacrylamide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

Belgique: cts.benelux@bio-rad.com France/Suisse: sp-lsg@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407

sur 24 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

EGHS / FR Page 1/15

(CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B - (H340)
Cancérogénicité	Catégorie 1B - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B - (H360)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Acrylamide, Methylene diacrylamide





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H340 Peut induire des anomalies génétiques
- H350 Peut provoquer le cancer
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

EGHS / FR Page 2/15

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Eau 7732-18-5	50 - 100	Indisponible	231-791-2	Non classé	1	-	-
Acrylamide 79-06-1	20 - 35	Indisponible	201-173-7 (616-003-00 -0)	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Repr. 2 (H361f) STOT RE 1 (H372) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
Methylene diacrylamide 110-26-9	1 - 2.5	Indisponible	203-750-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Repr. 1B (H360) STOT SE 1 (H370)	Muta. 1B :: C>=0.1% Carc. 1B :: C>=0.1% Repr. 1B :: C>=0.1% STOT SE 1 :: C>=1.0%	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Eau 7732-18-5	89838.9	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Acrylamide 79-06-1	124	1148	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Methylene diacrylamide 110-26-9	390	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Acrylamide	79-06-1	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

EGHS / FR Page 3/15

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un

médecin. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une

personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou

larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

EGHS / FR Page 4/15

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver conformément aux

instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Acrylamide	TWA: 0.1 mg/m ³	H*	TWA: 0.03 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
79-06-1	*	Sh+	D*	K*	*
					Skin Sensitisation
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande

EGHS / FR Page 5/15

Acrylamide 79-06-1	TWA	* A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m³ D* S+	TWA: 0.03 mg/m ³ H* STEL: 0.06 mg/m ³		0.03 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ A*	TWA: 0.03 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ iho*
Nom chimique		France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	G	rèce	Hongrie
Acrylamide 79-06-1	TWA	A: 0.1 mg/m ³	H*	* skin sensitizer	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ b*
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
Acrylamide 79-06-1		A: 0.1 mg/m ³ L: 0.3 mg/m ³ Sk* Sens+	TWA: 0.1 mg/m ³ cute*	TWA: 0.03 mg/m³ cute*		0.1 mg/m³ Ada*	O* TWA: 0.03 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas	No	rvège	Pologne
Acrylamide 79-06-1		-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ H*	STEL: 0	.03 mg/m ³).09 mg/m ³ H*	TWA: 0.07 mg/m³ skóra*
Nom chimique		Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slo	vénie	Espagne
Acrylamide 79-06-1		: 0.03 mg/m³ Cutânea*	TWA: 0.1 mg/m ³ P*	TWA: 0.03 mg/m ³ STEL: 0.15 mg/m ³ K*		0.1 mg/m³ K*	TWA: 0.03 mg/m ³ vía dérmica* Sen+
Nom chimique		S	Suède	Suisse		Ro	yaume-Uni
Acrylamide NGV: 0		0.03 mg/m³ (GV: 0.1 mg/m³ H*	S+ TWA: 0.03 mg/n H*	n ³		A: 0.1 mg/m³ EL: 0.3 mg/m³ Sk*	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Acrylamide	-	-	-	550 pmol/g Globin -	-
79-06-1				BLW (after exposure	
				for at least 3	
				months) erythrocytes	
				50 pmol/g Globin -	
				BAR (after exposure	
				for at least 3	
				months) erythrocytes	
				100 µg/g Creatinine -	
				BAR (end of	
				exposure or end of	
				shift) urine	
				200 pmol/g Globin -	
				(after exposure for at	
				least 3 months) -	
				erythrocyte fraction	
				of whole blood	
				400 pmol/g Globin -	
				(after exposure for at	
				least 3 months) -	
				erythrocyte fraction	
				of whole blood	
				550 pmol/g Globin -	
				(after exposure for at	
				least 3 months) -	
				erythrocyte fraction	
				of whole blood	
				800 pmol/g Globin -	
				(after exposure for at	
				least 3 months) -	
				erythrocyte fraction	
				of whole blood	
				1600 pmol/g Globin -	

EGHS / FR Page 6/15

			(after exposure least 3 month erythrocyte fra of whole blo	ns) - ction
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Acrylamide 79-06-1	-	0.5 nmol/g hemoglob (blood - N-2-Carbamoylethyl-v- e adduct post shift tow the end of the workir week)	ılin ard	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Acrylamide 79-06-1	800 pmol/g Globin - erythrocyte fraction of the whole blood (N-(2-Carbonamidethyl)v aline) - after a minimum of 3 months exposure		-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et

les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 7/15 congélation

Point d'ébullition initial et intervalle > 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique

Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible 1.03

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

EGHS / FR Page 8/15 Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après

les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux

ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 407.40 mg/kg **ETAmél (voie cutanée) 3,646.70** mg/kg **ETAmél 5.14** mg/l

(inhalation-poussières/brouillard

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	> 90 mL/kg (Rat)	-	-
Acrylamide	= 124 mg/kg (Rat)	= 1148 mg/kg (Rabbit)	-
Methylene diacrylamide	= 390 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation

EGHS / FR Page 9/15

cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des vous

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

sont répertoriés comme mutagènes.

Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui

Nom chimique	Union européenne
Acrvlamide	Muta. 1B

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Acrylamide	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne	
Acrylamide	Repr. 2	

STOT - exposition unique

D'après les critères de classification du Système général harmonisé tel qu'adopté dans le pays ou la région de conformité de la présente fiche de données de sécurité, il a été déterminé que ce produit entraîne une toxicité systémique pour certains organes cibles suite à exposition aiguë. (STOT SE). Risque avéré d'effets graves pour les organes par ingestion.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

non applicable.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 10 / 15

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Acrylamide		LC50: 103 - 115mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =124mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 81 - 150mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 137 - 191mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 74 - 150mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)		EC50: =98mg/L (48h, Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Acrylamide	-0.9
Methylene diacrylamide	-0.08

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acrylamide	La substance n'est pas PBT/vPvB
Methylene diacrylamide	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

EGHS / FR Page 11/15

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACÉTONE

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage III Description Interdit

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de DIMETHYLHYDRAZINE, UNSYMMETRICAL

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN3426, DIMETHYLHYDRAZINE, UNSYMMETRICAL, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 223 N° d'urgence F-A, S-A

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification T1

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro 3426

d'identification

14.2 Désignation officielle de ACRYLAMIDE EN SOLUTION

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 6.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description 3426, ACRYLAMIDE EN SOLUTION, 6.1, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

EGHS / FR Page 12/15

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)
Code de classification T1
Code de restriction en tunnel (E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Acrylamide	Present	Present	Fertility Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

so product contains and ou practical outside countries a roundation (rogiometric CE in root/2000 RE/1011 ; almosto xxxii)		
Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Acrylamide - 79-06-1	Use restricted. See entry 28.	-
	Use restricted. See entry 29.	
	Use restricted. See entry 60.	
	Use restricted. See entry 75.	

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H3 - TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSÍTION UNIQUE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

EGHS / FR Page 13/15

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

EGHS / FR Page 14/15

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes.

Date de révision 07-août-2024

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 15/15